

Conformité de Nortek à la loi de 2010 de la Californie sur la Transparence des chaînes d'approvisionnement

La loi de 2010 de la Californie sur la Transparence des chaînes d'approvisionnement a été élaborée pour accroître la quantité d'information divulguée par les détaillants et les fabricants concernant leurs efforts de lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage, ce qui permet aux consommateurs de faire des choix plus judicieux et éclairés quant aux produits qu'ils achètent et les entreprises qu'ils choisissent de soutenir.

Nous, à Nortek, Inc. et dans nos sociétés affiliées (collectivement, « Nortek »), croyons que les travailleurs de nos établissements et de ceux de nos fournisseurs ont le droit de choisir librement leur emploi et de ne pas faire l'objet d'exploitation comme condition d'emploi. Nortek s'engage à fournir un environnement de travail favorable, professionnel et respectueux à son propre personnel, et à ne jamais faire sciemment affaire avec un fournisseur qui a recours au travail forcé, au travail des enfants, au trafic d'êtres humains ou à l'esclavage. À cette fin, nous avons pris des mesures pour mieux garantir l'absence de ces activités interdites dans notre chaîne d'approvisionnement.

Notre code de conduite des partenaires d'approvisionnement (le « code des partenaires d'approvisionnement ») vise à lutter proactivement contre le problème de la traite des êtres humains et de l'esclavage en obligeant nos partenaires d'approvisionnement à assumer une plus grande responsabilité sociale dans leur participation à l'économie mondiale. Dans le cadre d'un effort commun visant à garantir l'absence de travail forcé et de traite des êtres humains dans la chaîne d'approvisionnement, le code des partenaires d'approvisionnement exige que nos partenaires :

- respectent toutes les lois nationales et locales, y compris celles relatives au travail, à la traite des êtres humains et à l'esclavage;

- s'assurent qu'à toutes les étapes du processus visant à fournir des produits à Nortek, toute la main-d'œuvre est volontaire et que (i) il n'y a pas eu de recours au travail des enfants, au travail forcé, à la servitude pour dettes, au travail en prison ou au travail sous contrat; (ii) les travailleurs ont gardé le contrôle de leurs documents d'identité; et (iii) les travailleurs ont bénéficié de jours de repos et leurs heures de travail sont conformes à la réglementation locale et ne sont pas excessives;

- adoptent des pratiques d'embauche qui permettent de vérifier avec précision l'âge et la capacité à travailler en toute légalité;

- s'engagent à ce que le lieu de travail soit exempt de harcèlement, de discrimination illégale et de traitement cruel et inhumain; et

- paient à tous les travailleurs au moins le salaire minimum et les avantages requis par les lois et règlements applicables.

Le code de conduite des partenaires d'approvisionnement est communiqué à nos fournisseurs dans le cadre de la procédure d'intégration des fournisseurs.

En outre, les conditions contractuelles standards de Nortek, notamment les conditions d'achat et l'entente d'approvisionnement standard qui doivent être utilisés avec les fournisseurs stratégiques, exigent des fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les politiques de Nortek, ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables, y compris celles relatives à la traite des êtres humains et à l'esclavage. De plus, l'entente d'approvisionnement standard de Nortek exige spécifiquement que les fournisseurs fabriquent les produits et les pièces sans recourir au travail des enfants ou des prisonniers et dans des conditions de travail adéquates assurant de manière raisonnable la santé et la sécurité des employés du fournisseur.

Nortek a récemment mis en place un processus rigoureux pour la sélection et l'administration des fournisseurs, y compris un protocole d'enregistrement des fournisseurs qui exige d'eux qu'ils acceptent de se conformer au code des partenaires d'approvisionnement. Nortek ne procède pas à d'autres vérifications des chaînes d'approvisionnement de ses produits dans le but précis d'évaluer et de résoudre les risques de traite des êtres humains et d'esclavage. Nortek visite certains établissements de fournisseurs et, en cas de découverte de preuves de traite des êtres humains ou d'esclavage, prendra des mesures correctives. Par ailleurs, Nortek n'effectue pas d'audits auprès de ses fournisseurs dans le but précis d'évaluer le respect des normes de l'entreprise en matière de traite des êtres humains et d'esclavage dans les chaînes d'approvisionnement.

Les employés de Nortek sont liés par un code de conduite et d'éthique à l'échelle de l'entreprise (le « code de l'employé »), qui exige des employés qu'ils signalent toute violation de la loi, de l'éthique et de la politique. L'objectif du code de l'employé est de créer un environnement de travail favorable, professionnel et respectueux. Il traite notamment de sujets tels que l'égalité des chances, l'absence de discrimination et l'importance d'un lieu de travail sûr, sain et exempt de harcèlement. Le code de l'employé exige également des employés qu'ils respectent toutes les lois, y compris les lois contre le travail forcé et la traite des êtres humains. Les employés de Nortek sont tenus de suivre des formations annuelles sur le code de l'employé et de certifier qu'ils y adhèrent. En outre, Nortek offre aux employés et aux cadres qui ont une responsabilité directe dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement une formation sur la traite des êtres humains et l'esclavage, en particulier en ce qui concerne l'atténuation des risques au sein des chaînes d'approvisionnement.

Nous voulons être une entreprise reconnue pour son leadership éthique, une entreprise où le personnel est fier d'y travailler et avec laquelle les clients et les fournisseurs veulent faire des affaires. Nous gagnons la confiance en traitant les autres avec intégrité, respect et équité. Nous devons continuer à démontrer ces valeurs chaque jour et dans toutes nos interactions, un jour à la fois. Nous continuerons de renforcer notre programme de sensibilisation afin de toujours veiller à la conformité.